La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 janvier 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE D'ACTON VALE

S.E. 2022-12-19 Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux à dix-neuf heures (19:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1 Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no.3 Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4 Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5 Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assiste également à cette séance.

La conseillère Johanne Joannette a motivé son absence.

<u>LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉPÔT DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION.</u>

La greffière dépose au Conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 14 décembre 2022

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu lundi, le **19 décembre 2022 à 19 h** à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

- 1. Acceptation de l'ordre du jour.
- 2. Dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2023.
 - ... PÉRIODE DE QUESTIONS.

- 3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023.
- 4. Dépôt et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations
- 5. Résolution pour autoriser la publication dans le journal La Pensée de Bagot, de l'analyse des recettes, des dépenses et affectations 2023.
- 6. Levée de la séance

Claudine Babineau, OMA Greffière

Rs.2022-12-492 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR LE MAIRE.

Monsieur le maire Éric Charbonneau présente les prévisions budgétaires de la Ville d'Acton Vale pour l'année financière 2023 et remercie la trésorière, madame Sylvie Guay et la directrice générale, madame Nathalie Ouellet pour leur excellent travail lors de l'élaboration du budget 2023.

....PÉRIODE DE QUESTIONS.

Suite à la présentation des prévisions budgétaires, monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Demande quelle est la facture
approximative pour une maison
moyenne.
 Demande si dans le parc
industriel c'est la dernière année
pour les travaux.
 Demande si le budget est équilibré.

....Aucune autre question n'est formulée.

Rs.2022-12-493 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie

Gagnon et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année d'imposition 2023 telles que présentées par le maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-494

<u>DÉPÔT ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS.</u>

Conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-495

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PUBLICATION DU SOMMAIRE DU BUDGET 2023 DANS LE JOURNAL LA PENSÉE.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu de publier dans le journal La Pensée le sommaire du budget 2023 et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever la séance à dix-neuf heures et vingt minutes (19;20).

Éric Charbonneau Maire Claudine Babineau, OMA Greffière